



Succession des biens suite au divorce

Par **persanne**, le **25/11/2016** à **19:38**

Mon fils est en procédure pour clore une succession de divorce, liquidation du bien immobilier, et point sur tout le passif de chacun et partage.

Son ex-épouse réclame la moitié d'un apport personnel d'un compte épargne mis dans le montage financier mais pas notifié dans l'acte notarié, lors de l'acquisition du bien immobilier. Ce bien a été acquis avant le mariage. Ils se sont mariés sous le régime de la communauté.

Doit-il cette somme à son ex-épouse?

Merci de vos réponses

Cordialement